

Pièce 6

Dossier législatif

<https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pj177-129.html>

Loi relative aux régimes d'assurance maladie, invalidité, vieillesse applicables aux ministres des cultes et membres des congrégations et collectivités religieuses

Loi n° 78-4 du 2 janvier 1978 parue au [JO du 3 janvier 1978](#)

Urgence déclarée

Les étapes de la discussion

1. [Première lecture - Assemblée nationale](#) 18 novembre 1977
2. [Première lecture - Sénat](#) 7 décembre 1977
3. [CMP](#) 20 décembre 1977
4. [Loi - Promulgation](#) 2 janvier 1978

1. Dépôt à l'Assemblée nationale

- Texte n° 3227 de Mme Simone VEIL, ministre de la santé et de la sécurité sociale, déposé à l'Assemblée Nationale le 18 novembre 1977

2. Première lecture à l'Assemblée nationale

- Travaux de commission
 - Rapport n° 3274 de M. Jean DELANEOU, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, déposé le 1er décembre 1977
- Séance publique
 - Texte n° 790 adopté par l'Assemblée nationale le 6 décembre 1977

3. Première lecture au Sénat

- [Texte](#) n° 129 (1977-1978) transmis au Sénat le 7 décembre 1977

- Travaux de commission

Commission des affaires sociales, saisie au fond

- [Rapport](#) n° 160 (1977-1978) de M. [Michel CRUCIS](#), déposé le 14 décembre 1977

- Séance publique
 - [Texte](#) n° 66 (1977-1978) adopté avec modifications par le Sénat le 19 décembre 1977

4. Commission mixte paritaire

- Travaux de commission

- [Rapport](#) n° 210 (1977-1978) de MM. [Michel CRUCIS](#), sénateur et Jean DELANEOU, député, fait au nom de la commission mixte paritaire, déposé le 20 décembre 1977 (numéro de dépôt à l'Assemblée Nationale : 3425)

- Séance publique
 - Texte n° 858 adopté par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1977
 - [Texte](#) n° 87 (1977-1978) adopté définitivement par le Sénat le 21 décembre 1977

5. Loi promulguée

- Loi relative aux régimes d'assurance maladie, invalidité, vieillesse applicables aux ministres des cultes et membres des congrégations et collectivités religieuses (n° 78-4 du 2 janvier 1978), parue au [JO du 3 janvier 1978](#)